

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**Commune de LAVAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAVAL**

Séance du : Mardi 21 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

L'an deux mil vingt  
et le mardi 21 janvier à 20h30  
le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de  
Monsieur Sébastien EYRAUD, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2020

**PRESENTS** : Sébastien EYRAUD – Paul PRALLET - Sylvain ZANARDI - Gérard BRUNET-  
MANQUAT - Serge CHARLES-VALLET - Pierre COLOMBINI - Joël FOUILLET  
- Martin GERBAUX - Guy RAJAT -

**ABSENT EXCUSE** : François DORIN (pouvoir à Martin GERBAUX) - Agnès ROUET –  
Christelle GENOULAZ

**ABSENTS** : Thomas BERGER – Yolande VALLEE – Jacqueline HOLLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvain ZANARDI

**DELIBERATION N°04-2020 : CIMETIERE COMMUNAL - CONDITIONS TARIFAIRES  
ET DE RENOUELEMENT D'UNE CASE AU COLOMBARIUM A COMPTEUR DU 01  
FEVRIER 2020**

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance d'une case pour une durée de 30 ans au colombarium à 300€.

Considérant la nécessité d'assurer le suivi des concessionnaires, héritiers ou ayant-droits, des cases octroyées au colombarium, Monsieur Le Maire propose de que le renouvellement se fasse sur une durée de 15 ans pour une redevance de 200€ par case.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la redevance d'une case au Colombarium à 300€. Le renouvellement des concessions est fixé à 15 ans pour une redevance à 200€ par case. L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Transmis en Préfecture le : 27/01/2020

Monsieur le Maire  
Sébastien EYRAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
Commune de LAVAL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAVAL**

Séance du : Mardi 21 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

L'an deux mil vingt  
et le mardi 21 janvier à 20h30  
le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de  
Monsieur Sébastien EYRAUD, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2020

**PRESENTS** : Sébastien EYRAUD – Paul PRALLET - Sylvain ZANARDI - Gérard BRUNET-  
MANQUAT - Serge CHARLES-VALLET - Pierre COLOMBINI - Joël FOUILLET  
- Martin GERBAUX - Guy RAJAT -

**ABSENT EXCUSE** : François DORIN (pouvoir à Martin GERBAUX) - Agnès ROUET –  
Christelle GENOULAZ

**ABSENTS** : Thomas BERGER – Yolande VALLEE – Jacqueline HOLLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvain ZANARDI

**DELIBERATION N°05-2020 : CIMETIERE COMMUNAL - TARIF D'UNE  
CONCESSION EN PLEINE TERRE A COMPTER DU 01 FEVRIER 2020**

Monsieur le Maire propose de fixer les redevances pour une concession en pleine terre de 3m<sup>2</sup> selon les modalités suivantes :

- Pour une durée de 30 ans : 400€
- Pour une durée de 50 ans : 600€

Après en avoir délibéré et suite à un vote à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les redevances d'une concession funéraire de 3m<sup>2</sup> à 400€ pour une durée de 30 ans, à 600€ pour une durée de 50 ans.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Transmis en Préfecture le : 27/01/2020

Monsieur le Maire

Sébastien EYRAUD



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
Commune de LAVAL

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAVAL**

Séance du : Mardi 21 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

L'an deux mil vingt  
et le mardi 21 janvier à 20h30  
le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni  
dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de  
Monsieur Sébastien EYRAUD, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2020

**PRESENTS** : Sébastien EYRAUD – Paul PRALLET - Sylvain ZANARDI - Gérard BRUNET-  
MANQUAT - Serge CHARLES-VALLET - Pierre COLOMBINI - Joël FOUILLET  
- Martin GERBAUX - Guy RAJAT -

**ABSENT EXCUSE** : François DORIN (pouvoir à Martin GERBAUX) - Agnès ROUET –  
Christelle GENOULAZ

**ABSENTS** : Thomas BERGER – Yolande VALLEE – Jacqueline HOLLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvain ZANARDI

**DELIBERATION N°06-2020 : CIMETIERE COMMUNAL - CONDITIONS DE  
RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION EN PLEINE TERRE**

Vu la délibération 49-2012 du conseil municipal fixant la durée des concessions à 30 ou 50 ans,

Considérant la nécessité d'assurer le suivi des concessionnaires, héritiers ou ayant-droits, des concessions octroyées au cimetière communal,

Monsieur Le Maire propose de que le renouvellement des concessions funéraires se fasse pour une durée de 15 ans pour une redevance de 200€ par concession.

Après en avoir délibéré, et suite à un vote à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Le renouvellement des concessions funéraires est fixé à 15 ans.
- La redevance pour le renouvellement d'une concession pour 15 ans est fixée à 200€.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Transmis en Préfecture le : 27/01/2020

Monsieur Le Maire

Sébastien EYRAUD

